



Union  
syndicale  
**Solidaires**

## Informations aux cheminotes et cheminots de la DED CIV, ESB et ESO

### PLA

### **Absence de gouvernement = suspension de l'expérimentation des caméras piétons!**

La direction expérimentait depuis quelques années cette utilisation des caméras et voulait les déployer définitivement d'ici le mois d'octobre de cette année. Elle n'avait pas prévu l'absence de gouvernement et donc que la loi n'a pu être présentée à l'assemblée nationale et promulguée par la suite.

La direction estime qu'à la rentrée 2025, l'utilisation de la caméra piéton pourra de nouveau se faire. En attendant, elle va continuer à former les collègues et à les doter de caméras.

La direction insiste bien sur le fait que ces caméras piéton (au coût très très élevé!) ont un effet bénéfique sur les conflits avec les voyageurs. **A SUD-Rail, on en doute fortement et la première des raisons est simple: les dossiers Accident du Travail (AT) ne sont pas faits et remontés comme il le faudrait puisque ces données la sont primables (faudrait vraiment pas faire de vague!)**

**La loi oblige donc l'arrêt du port de la caméra et ça dès le 1er octobre 2024** et on espère ne pas la revoir si tôt même si on se doute qu'avec le gouvernement Barnier et notamment le nouveau ministre de l'intérieur (qui sera bien pressé de promulguer cette loi pour davantage « sécuriser » le pays) cela arrivera plus vite que prévu !

